



Régime contrôlé par l'Association FONPEL, administrée par des élus et des élus retraités, garante de la protection de votre retraite.

Plus de 350 millions d'euros d'encours (richesse comptable collective du régime) assurés par CNP Assurances, 1<sup>er</sup> assureur des personnes en France.

## Je choisis **Fonpel** !



### SÉCURITÉ

Dispositif en points résistant aux aléas de l'environnement économique.

**Rente viagère garantie** régulièrement revalorisée qui ne peut pas diminuer.

Versement d'un capital en cas de décès.

Retraite versée à 100 % à un bénéficiaire en cas de décès de l'adhérent avant 75 ans.



### CONFIANCE

La richesse produite par le régime est réinvestie au profit des adhérents.

**Aucun frais de gestion** pour les sorties en rente et en capital.

Les performances du régime sont communiquées annuellement et accessibles sur [fonpel.com](http://fonpel.com).



### SÉRÉNITÉ

Je peux demander ma retraite en cours de mandat, dès 55 ans.

**J'adapte mon contrat** retraite selon mes besoins.

Je désigne librement mes bénéficiaires au titre de la garantie décès.

**Une expérience adhérent 100 % numérique et un accompagnement personnalisé d'experts**

Recommandé par



Assurons  
un monde  
plus ouvert

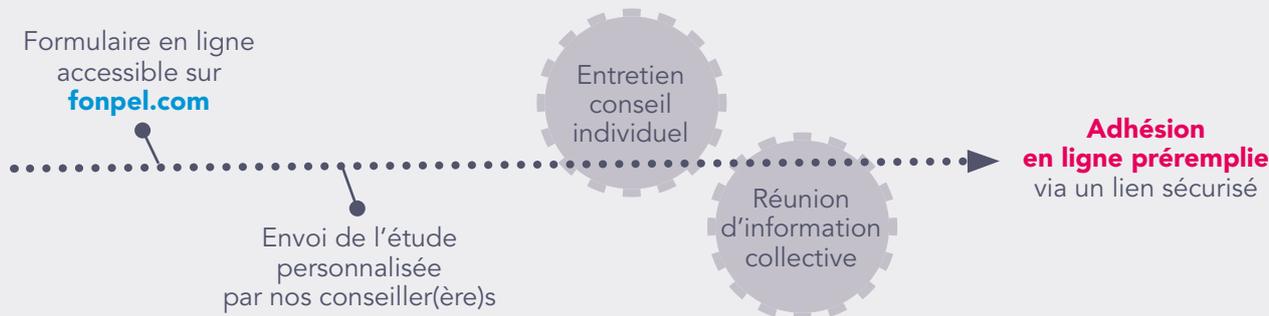


une société du groupe retyens

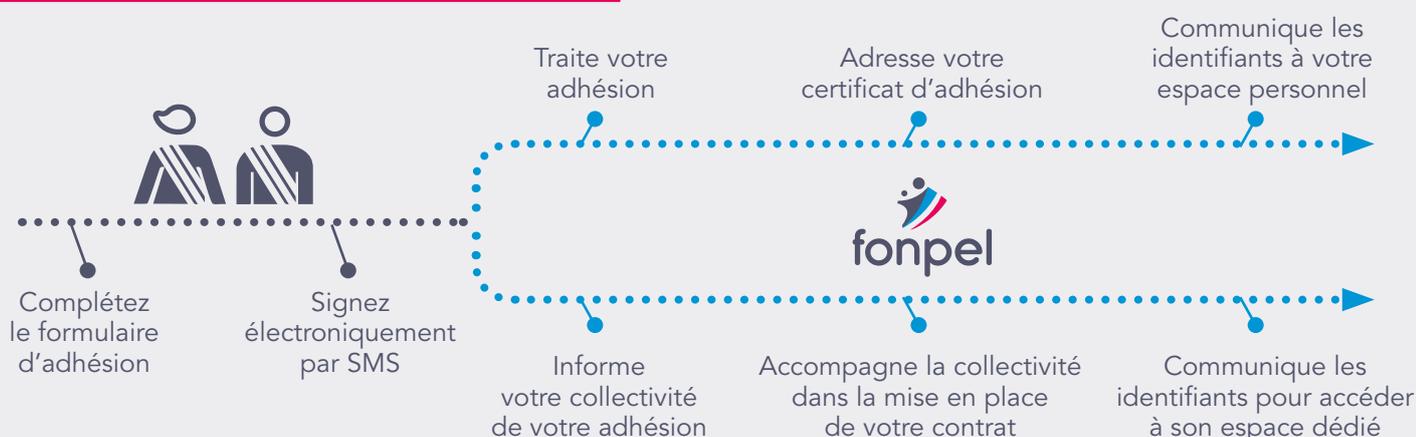
# Parcours numérique élu(e)

UNE ADHÉSION SIMPLE ET FACILE

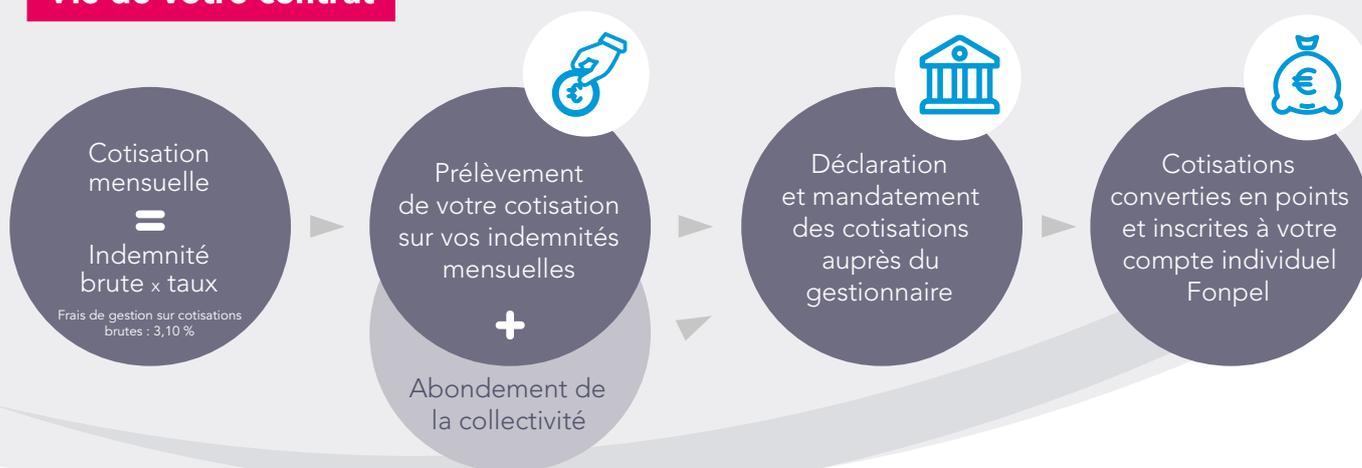
## Estimation de votre retraite



## Adhérez, nous nous occupons de tout



## Vie de votre contrat



**Votre collectivité abonde en cas de rachat de cotisations antérieures. La participation obligatoire de la collectivité est intégrée dans le revenu imposable de l'élu(e).**

Retrouvez sur [fonpel.com](http://fonpel.com) l'ensemble des informations et documentations utiles à votre adhésion